

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 46 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} avril 2019

Maisons-Alfort, le 02 avril 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er avril 2019, **45 823 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **41 155 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de mars, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,2 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **0,8 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 8 623 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz** ¹ (+ **12 % sur un mois**) ;
- 37 331 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz** (+ **1,4 % sur un mois**) ;
- 38 019 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz** (+ **2,1 % sur un mois**) ;
- 14 914 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz** (+ **8,2 % sur un mois**) ;
- 30 790 sites** ² sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz** (+ **1,2 % sur un mois**).

Outre-Mer, **2 399 sites** sont autorisés pour la 4G :

- 1 900 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 703 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 42 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 178 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

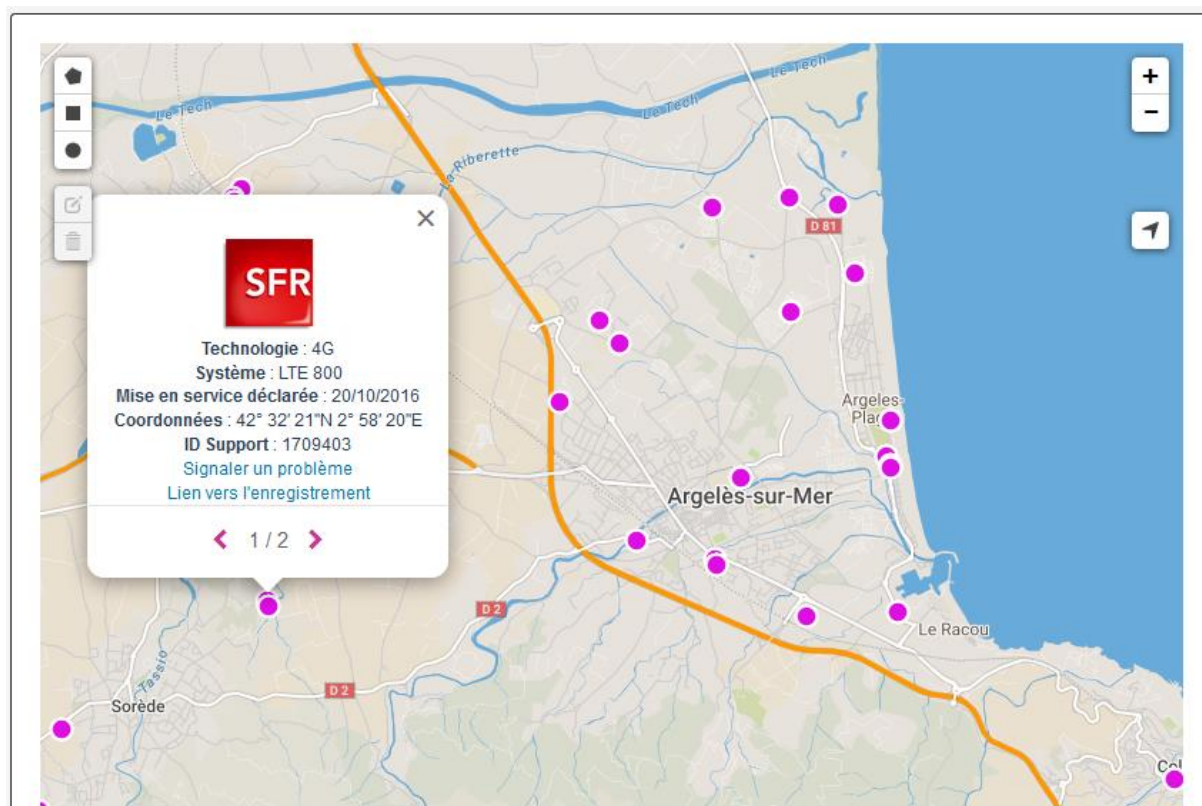
1. Orange (18 923 sites, + 188 en mars) ;
2. SFR (17 595 sites, + 125 en mars) ;
3. Bouygues Telecom (17 182 sites, + 85 en mars) ;
4. Free Mobile (12 453 sites, + 89 en mars).

2 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en mars dans la bande 3,5 GHz pour SFR, pour un total de 86 stations autorisées en France.

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Le transfert de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, se fait progressivement jusqu'en juillet 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. C'est pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : Lou Paradis - presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07 / 06 80 14 61 00

Retrouvez-nous sur :

